

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase siégeant ce mardi 4 août 2020, à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: Madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin et Yves Monast.

Sous la présidence de Monsieur Alain Robert, maire suppléant.

Absents : Monsieur Christian Martin.

Assiste également à la séance, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Rés. 2020-08-093

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 2020-08-094

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 juillet 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 2020-08-095

SUSPENSION DES LOCATIONS DES SALLES -ÉDIFICES MUNICIPAUX-

CONSIDÉRANT QU'en raison de la COVID-19, des exigences sur les mesures sanitaires imposées par le gouvernement et par l'Institut national de santé publique, le jour de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne veut être tenue responsable de l'application de ces mesures lors de location des salles puisqu'aucun responsable municipal n'est présent sur les lieux et considérant les risques de propagation de la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité de suspendre toute location de salle municipale dans les édifices municipaux jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une période de questions est tenue afin de permettre aux citoyens de poser des questions. Le conseil prend acte des questions reçues par courriel.

Rés. 2020-08-096 **ADOPTION DES COMPTES AU 31 JUILLET 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité que le bordereau des comptes payés et à payer au 31 juillet 2020, au montant de 338 538,18 \$ soit approuvé.

Que ce bordereau portant le numéro 2020-08-096 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2020-08-097 **RÉPARATION D'URGENCE TOITURE IMMEUBLE DU 113-115 RUE SAINT-ÉTIENNE -CONTRAT -TOITURE ST-DAMASE & FILS**

CONSIDÉRANT les travaux d'urgence de réparation de la toiture de l'immeuble situé au 113-115 rue Saint-Étienne;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Toiture St-Damase & Fils en date du 25 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité d'entériner le contrat de réparation d'urgence de la toiture de l'immeuble situé au 113-115 rue Saint-Étienne à Toiture Saint-Damase & Fils pour un montant de 24 267.32 \$ plus taxes;

ADOPTÉE

Rés. 2020-08-098 **COURS D'EAU DÉCHARGE DES 15 – DEMANDE D'INTERVENTION**

CONSIDÉRANT la demande présentée par un propriétaire pour l'entretien du cours d'eau Décharge des 15;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection déposé par l'inspecteur municipal en bâtiment recommandant l'entretien de ce cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité de présenter une demande à la MRC des Maskoutains pour l'entretien du cours d'eau Décharge des 15.

ADOPTÉE

Rés. 2020-08-099 **RBS-MIGRATION DE LA VERSION MULTIPLI-CITÉ WEB ET REMPLACEMENT D'ORDINATEUR**

CONSIDÉRANT les problèmes informatiques rencontrés depuis quelque temps avec la version de logiciel MULTIPLI-CITÉ aux installations du RBS;

CONSIDÉRANT QU'il serait préférable de migrer vers la nouvelle version WEB du logiciel MULTIPLI-CITÉ afin d'assurer une fiabilité pour l'opération des équipements;

CONSIDÉRANT la soumission présentée en date du 28 juillet 2020 au montant de 7 467,63 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité d'autoriser la migration du logiciel MULTIPLI-CITÉ version web et procéder au remplacement de l'ordinateur pour l'opération du RBS selon la soumission du 28 juillet 2020;

QUE les sommes nécessaires afin d'en effectuer le paiement soient prises aux postes budgétaires suivants : 02-414-90-414 pour un montant de 2 500 \$ et au poste 02-414-90-90-526 la différence.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Le conseil prend acte de la correspondance reçue depuis la dernière séance.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions est mise à la disposition du public.

Rés. 2020-08-100

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu que la séance soit levée à 19 h 45.

ADOPTÉE

M. Alain Robert
Maire suppléant

Mme Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Alain Robert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alain Robert, maire suppléant